

Alerte sur les ORS et carrières des professeurs de DCG

2-3 minutes

Diplome de comptabilité et de gestion (DCG)

mercredi 15 janvier 2020

Les carrières des professeurs de DCG sont limitées par rapport à celles des autres professeurs de CPGE : pas d'accès au corps des professeurs de chaires supérieures et exclusion du vivier 1 pour l'accès à la classe exceptionnelle des agrégés. De plus, des collègues de DCG de certaines académies (comme Caen, Rouen, Besançon) sont confrontés à des problèmes d'ORS. Le SNES-FSU intervient auprès du ministère pour faire bouger les choses.

Le SNES-FSU est intervenu lors de la CAPN du 14 novembre 2019 pour alerter l'Inspection générale et le ministère sur les difficultés que connaissent les professeurs de DCG.

► Concernant leur ORS, le SNES-FSU rappelle que les professeurs de DCG sont nommés lors d'un mouvement spécifique CPGE, leur ORS doit être calculée de la même manière que pour les autres professeurs des classes préparatoires. Or, ce n'est pas le cas dans l'académie de Normandie et de Besançon. Il est urgent que le ministère clarifie la situation qui s'enkyste dans l'académie de Normandie.

► De plus, le SNES-FSU redemande au ministère que les professeurs nommés en DCG avec 8 années d'ancienneté dans ces classes puissent être éligibles au titre du vivier 1 pour accéder à la classe exceptionnelle des agrégés.

► Enfin, le SNES-FSU tient à rappeler sa revendication d'accorder aux professeurs de DCG la possibilité d'accéder au corps des professeurs de chaires supérieures.

Le SNES-FSU poursuit ses contacts avec l'APDCG dans le but d'améliorer la situation et les perspectives des professeurs de DCG.